

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN

COMPTE RENDU FINANCIER STATUTAIRE
COMPTE de FONCTIONNEMENT et BILAN FINANCIER
du 1^{er} SEPT 2014 au 31 AOUT 2015

En cas de changement de poste, à établir impérativement avant le départ de l'enseignant mandataire

COMPTE RENDU D'ACTIVITES STATUTAIRE
ACTIVITES DE LA COOPERATIVE du 1^{er} SEPT 2014 au 31 AOUT 2015
Le compte rendu d'activités est un élément statutaire de la vie coopérative

A retourner pour le 1er octobre 2015 au plus tard

Chaque coopérative est destinataire de l'ensemble des documents statutaires de ce bulletin de liaison. Ils sont disponibles aussi sur le site de l'OCCE 68

École / Etablissement :

Adresse:

Mandataire : N° d'affiliation:

Le dossier à retourner au siège de notre association doit se composer :

- du compte de fonctionnement général signé
- du compte rendu d'activités statutaire
- de l'engagement du mandataire signé
- du quitus signé par deux vérificateurs au moins
- de la photocopie de l'extrait bancaire en fin d'exercice

1 exemplaire à archiver : 10 ans
1 exemplaire à envoyer en totalité au plus tard le 1^{er} octobre 2015
à l'Association Départementale OCCE 68

L'ENGAGEMENT DU MANDATAIRE

A RENVOYER AU SIEGE DATE ET SIGNE

Le Mandataire de la Coopérative ou du Foyer est l'enseignant qui a des rapports privilégiés avec l'Association Départementale OCCE. Il est agréé par le Conseil d'Administration départemental pour procéder à certaines opérations administratives pour le compte des coopérateurs, dont il est le représentant légal.

Il est le garant, avec les tuteurs des coopératives de classe ou de clubs, du bon fonctionnement de la coopérative, devant les élèves, les parents, les élus et l'Association Départementale OCCE.

Les tuteurs des coopératives de classes ou des clubs sont coresponsables de la gestion coopérative.

Le Mandataire est **responsable** :

1. de la **diffusion des informations** envoyées par l' OCCE
2. du **paiement des cotisations** dans les 3 mois qui suivent la rentrée scolaire
3. de l'**envoi du compte rendu d'activités et du compte rendu financier ainsi que du rapport de la commission de contrôle des comptes dans le mois qui suit la rentrée scolaire.**

L'envoi **du compte rendu d'activités et du compte rendu financier** est une **obligation statutaire**. Le Mandataire qui ne s'y conformerait pas pourra voir son mandat retiré sur décision du Conseil d'Administration départemental. La Coopérative ou le Foyer pourra également faire l'objet d'une radiation.

Responsable de la tenue comptable de la Coopérative ou du Foyer, il a le devoir de contrôler qu'il y a autant de cahiers de comptabilité que de classes ou de clubs affiliés.

Les comptes des classes ou des clubs, soldés et reversés sur le compte général à la fin de l'année scolaire, sont intégrés dans le cahier de comptabilité générale, afin que le compte rendu financier donne une image fidèle de l'ensemble des activités de l'année. Il a aussi le devoir d'assurer le relais avec le nouveau mandataire en cas de changement de poste ou de départ à la retraite.

- **Le Mandataire ne peut prendre aucun engagement : crédit, leasing, cautions contrats crédit bail sans avoir reçu l'aval écrit de l'Association Départementale OCCE**
- **Toute autre situation engage la responsabilité personnelle du signataire.**
- **Aucun découvert bancaire n'est autorisé.**

Le Mandataire est également responsable de la tenue des autres registres obligatoires de la Coopérative ou du Foyer :

- **cahier de délibérations** du Conseil de Coopérative
- **cahier d'inventaire des biens** acquis par la Coopérative ou du Foyer.
- **cahier de factures.**
- Il est très souhaitable que le mandataire ne soit pas le Directeur ou le Chef d'Établissement.
- La coopérative ou le Foyer qui perçoit des **subventions** doit pouvoir en fournir le détail ainsi que l'utilisation de celles-ci.
- La Coopérative ou le Foyer, **doivent être assurés** en responsabilité civile, le Mandataire souscrira un contrat auprès d'une compagnie d'assurance (contrat MAIF-Ecole, contrat MAIF-Etablissement, contrat MAE-Etablissement,...)

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

A le / / 2015

QUITUS: La Commission de Contrôle des Comptes de la Coopérative réunie le : .. / .. / 2015 à :

S'est fait présenter : (en conformité avec le document d'aide au rapport des vérificateurs aux comptes)

- **L'ensemble des pièces comptables et des justificatifs**
* (pièces de recettes et de dépenses telles que factures, tickets de caisse, bordereaux, reçus, ...)
 - **Le cahier d'inventaire du matériel acheté par la Coopérative.**
 - **Le cahier de délibérations du Conseil de Coopérative** (mémoire des décisions et financements)
- ⇒ **La Commission a vérifié, par sondage, différentes pièces en recettes et en dépenses.**
⇒ **La Commission a vérifié que les écritures sont conformes aux justificatifs présentés.**
⇒ **La Commission donne QUITUS de la gestion de la Coopérative au(x) responsable(s).**

	NOM Prénom	Signature
ENSEIGNANT de l'école, de l'étab. autre que le Mandataire *		
PARENT		

* dans une école à classe unique, deux parents seront signataires

Ecole :

Ville :

**Comptes de fonctionnement
du 1er septembre 2014 au 31 août 2015**

Mandataire :

Exemplaire lié

CHARGES	en €	PRODUITS	en €
		7070 Cession de produits (ventes)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
6070 Achats de produits de cession	<input style="width: 100%;" type="text"/>	7080 Produits des activités éducatives	<input style="width: 100%;" type="text"/>
6180 Charges des activités éducatives	<input style="width: 100%;" type="text"/>	7410 Subventions reçues Etat, collectivités locales	<input style="width: 100%;" type="text"/>
6281 Cotisations versées à l'OCCE (7) Exclusivement	<input style="width: 100%;" type="text"/>	7420 Autres subventions	<input style="width: 100%;" type="text"/>
6282 Assurance(s) versée(s)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	7500 Autres produits courants dont la Participation des familles	<input style="width: 100%;" type="text"/>
6500 Autres charges courantes	<input style="width: 100%;" type="text"/>	7560 Cotisations perçues (7) Exclusivement au titre de l'OCCE	<input style="width: 100%;" type="text"/>
6700 Charges exceptionnelles	<input style="width: 100%;" type="text"/>	7600 Produits financiers	<input style="width: 100%;" type="text"/>
6800 Achats de biens durables	<input style="width: 100%;" type="text"/>	7700 Produits exceptionnels	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Total des charges	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Total des produits	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	+		+
Excédent (1) (Produits - Charges)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Déficit (2) (Charges - Produits)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	=		=
	(3)	← = →	(4)

BILAN simplifié au 31 août 2015

ACTIF en €

PASSIF en €

512 COMPTE BANCAIRE
Somme que vous avez sur le compte au 31 / 08 / 2015

110 REPORT "à NOUVEAU"
Reportez ici le total de l'Actif que vous aviez au 31 / 08 / 2014

PLUS D'ESPECES AU 31/08/2015

POUR FAIRE LE BILAN, LA CAISSE DOIT OBLIGATOIREMENT
ETRE VIREE SUR LE COMPTE COURANT EN FIN D'EXERCICE.

120 Excédent
OU
129 Déficit

=

Total ACTIF (5) ← = → Total PASSIF (6)

- (1) Il y a Excédent si Produits > Charges
- (2) Il y a Déficit si Charges > Produits
- (3) Nombre obtenu en calculant Charges + Excédent
- (4) Nombre obtenu en calculant Produits + Déficit
- (5) & (6) Le Total ACTIF doit être égal au Total PASSIF
- (7) compte 7560 inférieur ou égal au compte 6281

Signature du Mandataire :

CRA - Compte-rendu d'activités de la coopérative ou du foyer coopératif année scolaire 2014/2015

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Ce compte rendu est un élément statutaire, donc obligatoire, de la vie de la coopérative. Il doit être rempli par le Mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves. Il est totalement indispensable à l'Association Départementale, pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives et foyers coopératifs qui lui sont affiliés.

Mettre une croix dans la case quand la réponse est « oui »

**A remplir par LE CONSEIL DE COOPERATIVE avant le 30 Juin.
A remettre au Mandataire de la coopérative.**

Dans votre école ou votre établissement :	oui
Tenez-vous des réunions entre élèves de toutes les classes pour parler de la coopérative ?	1.
Des élèves participent-ils aux Conseils d'Ecole ou d'Etablissement au titre de la coopérative ?	2.
La coopérative organise-t-elle des activités pour tout le monde ?	3.
Menez-vous des actions fortes pour donner du sens à votre coopérative ?	4.
Présentez-vous la vie coopérative, projets et budget, en Conseil d'Ecole ou d'Etablissement ?	5.
Questions aux délégués des élèves de l'école ou de l'établissement :	oui
Tenez-vous des réunions pour parler des actions et des projets portés par la coopérative ?	6.
Tenez-vous des réunions pour parler de votre vie dans la classe / l'école / l'établissement ?	7.
Gardez-vous des traces écrites des décisions, des discussions ?	8.
Dans quels domaines la coopérative vous aide-t-elle ?	oui
Lire et écrire	9.
Langue étrangère	10.
Mathématiques / Sciences / Technologies	11.
Informatique / Photo / Vidéo	12.
Histoire / Géographie / E.E.D.D.	13.
Education citoyenne / Responsabilité	14.
Travaux de groupes / Chantiers artistiques	15.
Education physique	16.
Dans la ou les classes de votre école, les actions de la coopérative ont un effet bénéfique sur :	oui
Les apprentissages scolaires	17.
Le respect des autres, des règles de vie et de travail et du matériel	18.
La solidarité	19.
La communication	20.
La participation active	21.
La prévention et la gestion des conflits	22.
Dans la ou les classes de votre école, les actions de la coopérative ont un réel intérêt pour :	oui
Les apprentissages sociaux	23.
La motivation des élèves	24.
La vie de la classe	25.
L'apprentissage de la coopération	26.
Vos relations avec l'OCCE :	oui
Lisez-vous le bulletin départemental ?	27.
Lisez-vous la revue nationale Animation & Education ?	28a
Lisez-vous la Coop'info ?	28b
Avez-vous fait appel à l'équipe du siège de l'OCCE, Secrétaire, Animateur, Conseil d'Administration ?	29.
Avez-vous utilisé des outils OCCE : documents, outils, ouvrages, site internet, formations ?	30.
Participez-vous à une action nationale de l'OCCE (Droits de l'Enfant, Ecoles Fleuries, Etamine, Lire-écrire des images, Semaine de la Coopération, Théâ) ?	31.
Dans quel domaine souhaiteriez-vous un apport supplémentaire de l'OCCE :	oui
Formation à la pédagogie coopérative	32.
Formation comptable et juridique des mandataires	33.
Formation des directeurs	34.
Actions artistiques et culturelles	35.
Environnement, éducation à la nature, au développement durable	36.
Sciences et technologies	37.
TICES ou TUIC et communication	38.
Publications et édition	39.
Projets en partenariat avec les Institutions	40.
Gestion :	Nb
A combien estimez-vous le nombre d'heures passées à la gestion administrative de votre coopérative scolaire ?	41.
Idées, commentaires, suggestions	
.....	

Ces documents statutaires sont disponibles sur le site : <http://www.occe.coop/~ad68/>

IMPORTANT

Vous venez de renseigner :

vos **Compte Rendu Financier** (CRF)
et **vos** **Compte-Rendu d'Activités** (CRA)

**Ces documents doivent arriver au Siège
avant le 1er octobre 2015**

Au bas du formulaire du CRF la balance de votre compte (5) et (6) indique ce que votre coopérative possède en fin d'exercice en € (euros).

Vous voyez qu'il n'y a aucune place pour faire figurer des espèces.

Vous aurez pris soin en effet, dès la fin de l'année scolaire, de reverser votre fonds de caisse sur votre compte CCM mutualisé où il rapportera des intérêts

Par décision du Conseil d'Administration, en accord avec notre Commissaire aux Comptes, nous vous demandons :

- * **De joindre une photocopie du dernier extrait bancaire du compte courant mutualisé au CCM (rappel : pas de compte négatif).**
- * **De veiller à ce que cet extrait justifie du total général au 31 août 2014, avant le démarrage du nouvel exercice comptable de l'année scolaire 2014/2015.**
- * **De faire procéder à une vérification de vos comptes par au moins un(e) collègue et au moins un parent.** (un formulaire de vérification est en ligne sur le site de l'OCCE 68)

Chaque année, nous devons inclure tous les Comptes-rendus Financiers dans la comptabilité générale du Siège et présenter cette dernière, justifiée, au Commissaire aux Comptes d'Audit France : ce qui explique la date butoir du 1er octobre.

Notre Association se doit d'être crédible, c'est pourquoi nous vous demandons de produire ces pièces importantes.

Nous vous demandons également de remplir soigneusement le Compte-rendu d'Activités :

- * qui témoigne des actions de la Coopérative
- * qui nous permet de vous mettre en réseau
- * qui permet de souligner l'importance du travail effectué dans les coopératives au service de la mission d'éducation
- * qui nous permet de communiquer avec le Ministère dans le cadre de la Convention Pluriannuelle qui nous lie.

Il est conçu pour être établi avec les enfants, membres de leur coopérative et avec tous les enseignants acteurs des projets.

En vous remerciant.

Le Conseil d'Administration.

FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE MANDATAIRE

Sans extrait de registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Association Départementale O.C.C.E. 68, le changement de mandataire ne peut être pris en compte par votre établissement bancaire.

- Si vous n'êtes plus mandataire à la rentrée prochaine, la personne dont qui reprendra la coopérative remplira ce document et le joindra au compte rendu financier.
- **Notez que le changement de mandataire ne peut être traité qu'à cette condition.**
- En aucun cas le changement de signature à la banque ne peut se faire sans l'autorisation écrite du Siège de l'OCCE et sans l'aval du Conseil d'Administration.
- Dès réception du formulaire de changement de mandataire, nous vous adresserons les documents nécessaires que vous présenterez à la banque.

Ecole ou Etablissement :

Adresse :

Code Postal + Localité :

Circonscription d'Inspection :

N° de téléphone de l'école :

courriel de l'école :

N° D'AFFILIATION O.C.C.E.

.

MANDATAIRE EN 2013/2014

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Nouvelle affectation en cas de changement de poste :

Départ à la retraite : oui

SIGNATURE :

NOUVEAU MANDATAIRE EN 2014/2015

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

SIGNATURE :

⇒ Avez-vous déjà été mandataire ?

OUI NON

⇒ Avez-vous déjà participé à une formation de mandataire ?

OUI NON

Procédez avec votre prédécesseur à l'inventaire des biens de la coopérative (cahier d'inventaire). Il vous remettra une comptabilité à jour (cahier de comptes - pièces justificatives), les chéquiers ainsi que la copie des comptes rendus financiers et d'activités des exercices précédents (archives).

Les Comptes rendus Financier et d'Activités sont à faire par le mandataire en place l'année concernée, et ce avant le 1er octobre (le 15 septembre si vous partez à la retraite).

L'ancien mandataire reste responsable des comptes de sa coopérative et des engagements pris et non avalisés par l'O.C.C.E. 68 pendant la durée de son mandat.

